

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<p><u>Date de convocation,</u> 9 avril 2024</p> <p><u>Date de publication sur le site internet de la ville,</u> 18 avril 2024</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice 29 Présents 24 Votants 28</p>	<p><u>Étaient présents :</u> Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme Chantal DUTOT à Mme Émilie DUTOT, Mme Aurore LAINÉ à M. André RIC, Mme Dominique LEPÈME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Luc HITTLER.</p>
---	--

Excusée :  
Mme Steffie HAMEL

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-035	<b>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023</b>
------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2221-5, L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 15 avril 2024 adoptant le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune de Rives-en-Seine,

Considérant les résultats du budget principal de la commune de Rives-en-Seine et le cumul des comptes administratifs,

### En section de fonctionnement

	Budget principal
(a) Recettes de fonctionnement de l'exercice 2023	5 729 129,53 €
(b) Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023	5 226 451,82 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2023	502 677,71 €
(d) Résultat 2022 reporté	1 669 515,96 €
<b>(e = c+d) Résultat de fonctionnement cumulé 2023</b>	<b>2 172 193,67 €</b>

En section d'investissement

(a) Recettes d'investissement de l'exercice 2023	2 675 708,38 €
(b) Dépenses d'investissement de l'exercice 2023	3 000 253,69 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2023	- 324 545,31 €
(d) Résultat 2022 reporté	- 12 648,44 €
<b>(e = c+d) Résultat d'investissement cumulé 2023</b>	<b>- 337 193,75 €</b>
(f) Restes à réaliser dépenses d'investissement	- 1 296 592,00 €
(g) Restes à réaliser recettes d'investissement	1 166 277,00 €
<b>(h = e+f+g) Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 467 508,75 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, pour le budget principal 2024 :

- D'affecter la somme de 467 508,75 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- De reporter la somme de 337 193,75 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » en dépenses.
- De reporter la somme de 1 704 684,92 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET